

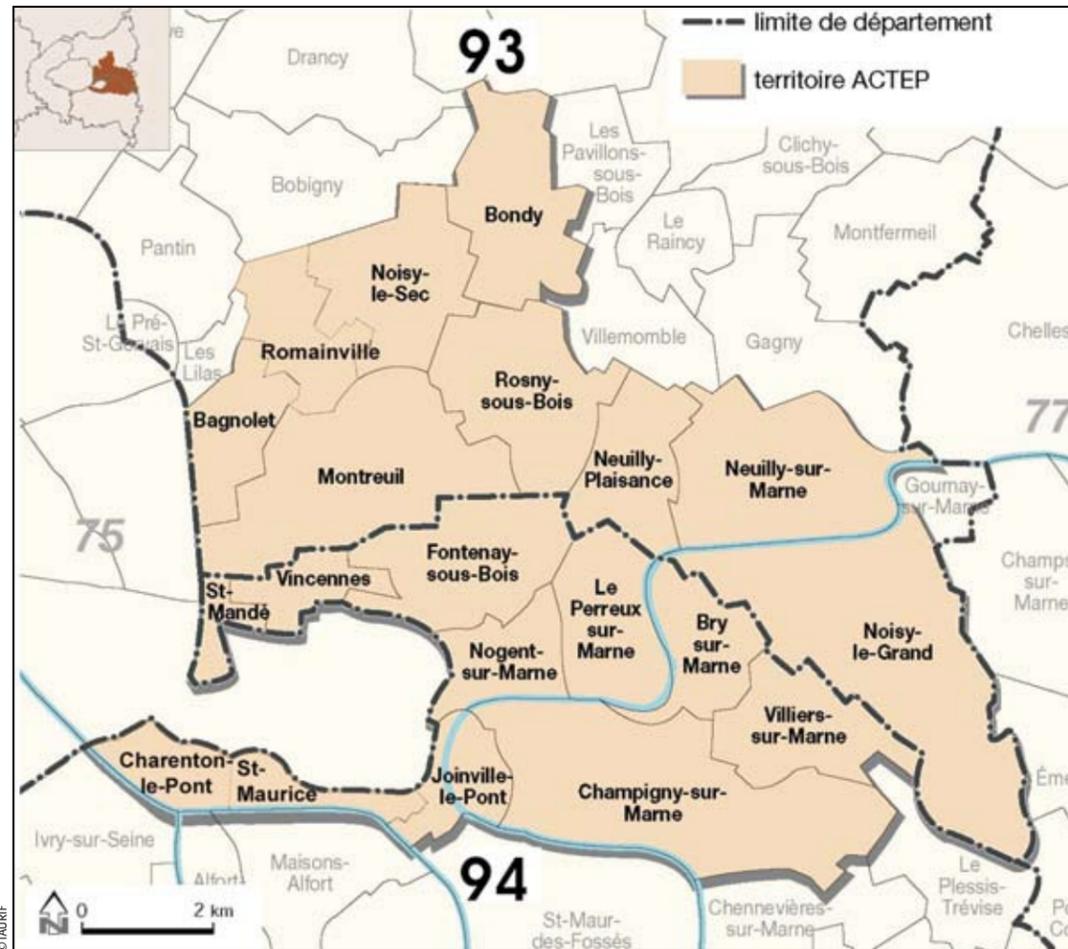
Révision du SDRIF : contribution de l'ACTEP

L'Est parisien en action

MARS 2006



→ Le territoire



→ Les 22 élus de l'ACTEP

Dominique ADENOT, maire de Champigny-sur-Marne ;
Pierre AUBRY, maire de Joinville-le-Pont ;
Patrick BEAUDOUIN, député-maire de Saint-Mandé ;
Jacques-Alain BENISTI, député-maire de Villiers-sur-Marne ;
Hervé BRAMY, président du conseil général de la Seine-Saint-Denis ;
Jean-Pierre BRARD, député-maire de Montreuil ;
Jean-Marie BRETILLON, maire de Charenton-le-Pont ;
Christian CAMBON, sénateur-maire de Saint-Maurice ;
Gilles CARREZ, député-maire du Perreux-sur-Marne ;

Christian DEMUYNCK, sénateur-maire de Neuilly-Plaisance ;
Marc EVERBECQ, maire de Bagnole ;
Christian FAVIER, président du conseil général du Val-de-Marne ;
Laurent LAFON, maire de Vincennes ;
Jacques MAHEAS, sénateur-maire de Neuilly-sur-Marne ;
Jacques JP MARTIN, maire de Nogent-sur-Marne ;
Michel PAJON, député-maire de Noisy-le-Grand ;
Claude PERNES, maire de Rosny-sous-Bois ;
Nicole RIVOIRE, maire de Noisy-le-Sec ;

Gilbert ROGER, premier vice-président du conseil général de la Seine-Saint-Denis et maire de Bondy ;
Jean-Pierre SPILBAUER, délégué général de l'ACTEP et maire de Bry-sur-Marne ;
Corinne VALLS, maire de Romainville ;
Jean-François VOGUET, sénateur-maire de Fontenay-sous-Bois.



Avant-propos

“ En créant en 2000, à l'Est de Paris, l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP), regroupant 22 collectivités territoriales : 20 communes (9 en Seine-Saint-Denis et 11 en Val-de-Marne) et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, nous avons initié une démarche de coopération intercommunale dont chacun s'accorde désormais à reconnaître qu'elle est originale, innovante et exemplaire. Avec l'ACTEP, nous espérons offrir un exemple concret de ce que peuvent apporter les initiatives locales pour donner une image moderne et dynamique de notre territoire et renforcer son attractivité.

Telle est l'idée qui nous a conduit à nous lancer dans cette coopération inédite et fructueuse.

Au-delà des frontières administratives et des clivages politiques, nous avons souhaité regrouper toutes les collectivités désireuses de construire en commun une dynamique de développement harmonieuse et concertée au bénéfice non seulement des acteurs économiques mais aussi des 725.000 habitants qui sont présents sur notre territoire.

Loin de se substituer aux acteurs et aux projets locaux, nous nous efforçons de fédérer, en privilégiant le consensus et le fonctionnement en réseau, toutes les énergies. C'est ainsi qu'à notre sens nous parviendrons à assurer la valorisation et la mise en cohérence de nos projets afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire, dans un objectif de solidarité et de complémentarité. C'est aussi grâce à cette démarche que nous pouvons défendre au mieux nos intérêts auprès de l'Etat et de la Région.

Malgré la volonté politique affichée, notamment dans le SDRIF de 1994, de rééquilibrer l'Est et l'Ouest de l'Ile-de-France, notre territoire est longtemps resté considéré comme un “ventre mou” de l'aménagement régional entre Paris et Marne-la-Vallée, oublié des politiques publiques et notamment du dernier Contrat de Plan État-Région.

→ Afin d'être partie prenante de la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France et dans ce contexte de mobilisation des collectivités mais aussi des acteurs institutionnels et économiques, l'ACTEP a souhaité initier un processus de dialogue et de concertation avec l'ensemble de ses élus pour produire une contribution de l'Est parisien à la révision du SDRIF présentée dans ce document.

Conscients du potentiel et des atouts de nos villes et de nos départements, il est peu de dire que nous avons à cœur de conforter le développement de notre territoire. La révision du SDRIF, dont la procédure a été officiellement lancée par le Conseil régional le 24 juin 2004, nous donne l'occasion de démontrer la cohérence et la pertinence de notre démarche associée à une envie collective de prendre en main notre avenir.

Si l'insuffisante prise en compte de l'Est parisien dans les SDRIF et Contrat de Plan actuels avait justifié la création de l'ACTEP, nous avons voulu, dès à présent, aux côtés des Conseils Généraux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne qui ont engagé l'élaboration de leurs contributions respectives, nous positionner comme une force de proposition crédible et efficace. C'est tout l'enjeu de la contribution que nous présentons au nom de l'ACTEP pour modeler le visage de notre territoire lors des prochaines années. ”

Les élus de l'Est parisien

Enjeux : un rééquilibrage vers l'Est, un développement harmonieux

La contribution de l'ACTEP à la révision du SDRIF poursuit l'objectif central d'un vrai rééquilibrage régional vers l'Est, qui avait été insuffisamment pris en compte dans le SDRIF de 1994, et figure au cœur des objectifs que l'ACTEP s'est fixée. C'est également à partir des manques du Schéma précédent que l'ACTEP prône le traitement des disparités non seulement au niveau régional, mais aussi à l'intérieur même des territoires, et le renforcement des effets potentiels d'entraînement des pôles régionaux de développement peu manifestes jusqu'à maintenant.

→ Trois axes stratégiques, deux atouts

Globalement, la démarche de l'ACTEP s'appuie sur trois axes stratégiques :

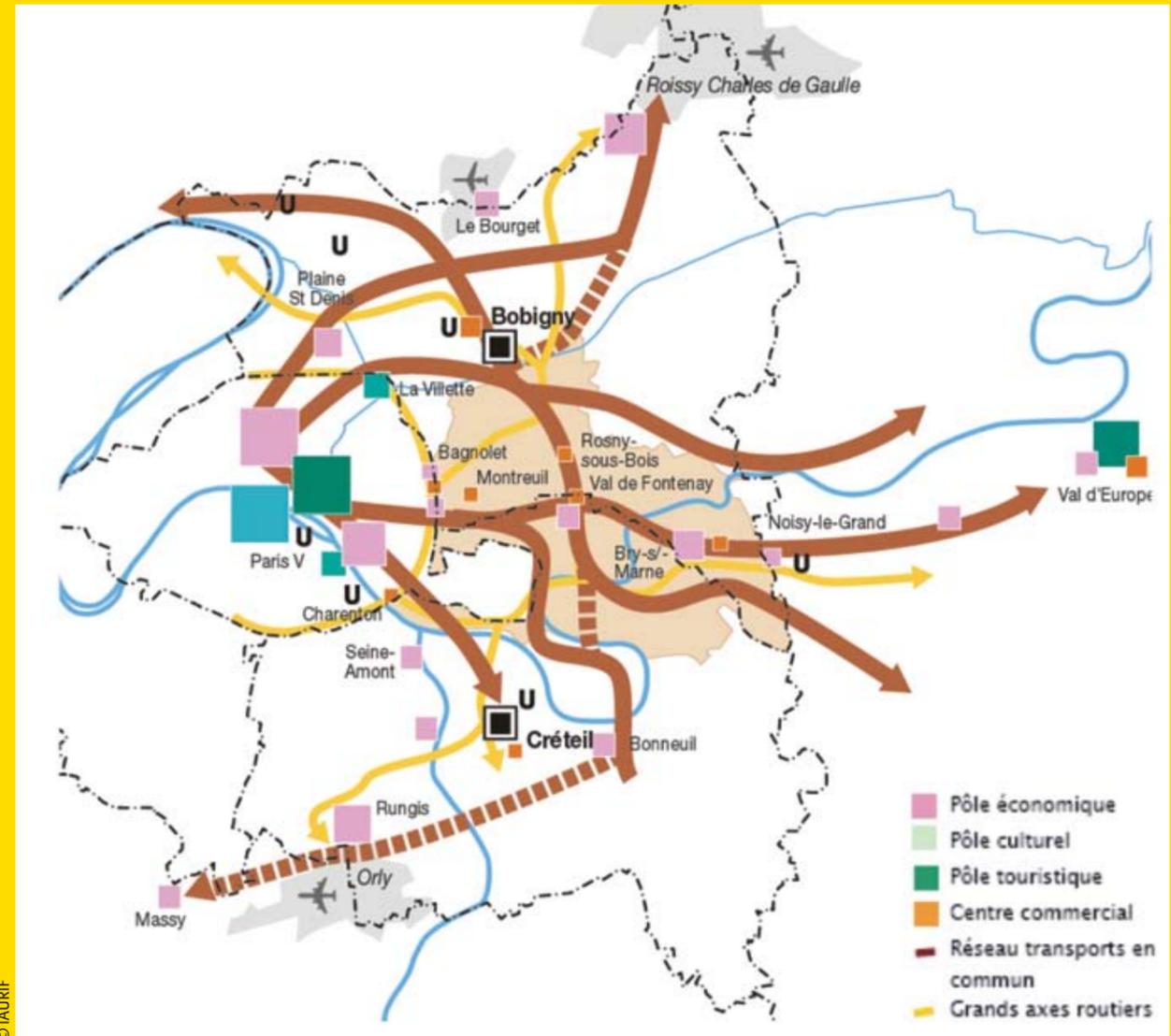
- 1/ une meilleure exploitation des ressources du territoire (compétences et savoir-faire, sites, pôles d'activités, offres immobilière et foncière) ;
- 2/ l'amélioration de l'image et de l'offre territoriales, la valorisation du cadre de vie, le développement de l'accessibilité et de la desserte interne du territoire ;
- 3/ l'articulation aux pôles voisins et leur meilleure accessibilité depuis le territoire de l'ACTEP : Seine-Amont, Marne-la-Vallée, Paris-Rive-Gauche, cœur de la Seine-Saint-Denis et l'ensemble des pôles régionaux.

Ces axes de développement visent à valoriser les atouts de l'Est parisien en s'appuyant précisément sur ses spécificités : sa **diversité** et la qualité de son **cadre de vie**. Bien loin de constituer une faiblesse, la diversité de l'Est parisien doit en effet être reconnue comme étant sa première force : la diversité de sa population, de ses formes urbaines, de ses paysages, de son tissu économique, de son offre résidentielle, de ses pôles d'activités et de compétences constituent une originalité qui doit être préservée, voire renforcée. De même, la qualité du cadre de vie de l'Est parisien est l'un de ses principaux atouts : les espaces verts et naturels, la présence de l'eau, l'armature urbaine faite de nombreuses centralités, la qualité paysagère et architecturale et le maillage de services de proximité doivent être développés et valorisés.

→ Lycée international, bouchon A4-A86 et développement territorial

Fort de ces atouts, et conduisant une démarche structurée autour des axes stratégiques identifiés, l'Est parisien voit aujourd'hui son développement conditionné par l'aboutissement de deux grands projets :

- l'implantation d'un lycée international, qui sera tout à la fois un élément d'attractivité régionale, un pôle de formations initiale et continue rayonnant sur le territoire, une porte ouverte sur le monde, et le support du développement économique et éducatif du territoire ;
 - la résolution du bouchon A4-A86 qui détient aujourd'hui le record d'Europe en la matière.
- Au-delà de ces deux chantiers prioritaires, le développement de l'Est parisien peut être grandement accéléré par l'utilisation des deux leviers majeurs que sont le renforcement du maillage du territoire de transports en commun et le développement de l'offre de formation.



© IAURIF

Nos priorités pour le SDRIF :

- rééquilibrer vers l'Est le développement régional
- valoriser les atouts du territoire : diversité et cadre de vie
- favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire
- permettre l'aboutissement des grands projets

→ Permettre une croissance équilibrée

En répondant à ces besoins, le SDRIF révisé doit également permettre, dans un objectif de croissance démographique maîtrisée :

- de développer l'emploi, avec pour objectif de tendre vers l'équilibre habitat/emploi ;
- de conforter une offre de logements diversifiée ;
- d'améliorer le cadre de vie ;
- de favoriser l'implantation d'équipements d'intérêt régional et de services, liés en particulier aux technologies de l'information et de la communication ;
- de confirmer la vocation touristique de ce territoire.

Le SDRIF doit prendre en compte des enjeux urbains fondamentaux pour le territoire de l'ACTEP :

- une armature urbaine à consolider sur la base d'une organisation polycentrique de plusieurs ensembles complémentaires.
- un tissu urbain, qui n'est pas appelé à des transformations profondes mais à être valorisé par la confortation des pôles urbains et des centres villes, la requalification des grandes radiales "rues de Paris" et les grands axes de liaisons intercommunales (et à terme la transformation des autoroutes et du périphérique en boulevards urbains), ainsi que le développement des grands sites mutables et des secteurs de projet, le tout dans le respect des identités communales.



© Ph. Ville de Bondy

Développement économique et emploi : diversité et spécialisation



Avec 40 000 établissements implantés sur son territoire, dont 94% de PME-TPE et 75% d'activité tertiaire, l'Est parisien offre 247 000 emplois. Néanmoins, le taux d'emploi y demeure particulièrement faible, à 0,67, et au moins 46 000 emplois font défaut pour atteindre les 0,8, taux d'emploi médian fixé par le SDRIF de 1994 pour la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

Son maillage économique à la fois diffus et varié est l'un de ses principaux atouts : de nombreuses entreprises et des commerces diversifiés sont implantés au sein même du tissu urbain, d'une trentaine de zones d'activités et quatre grands pôles concentrent les deux tiers de l'immobilier tertiaire (Montreuil-Bagnolet, Fontenay-sous-Bois, Noisy-le-Grand et Charenton-le-Pont).

Dans la compétition internationale, l'Île-de-France a besoin d'un développement économique équilibré de l'ensemble de ses composantes. Dans ce contexte, l'ACTEP porte un projet économique ambitieux et complexe, il s'agit de préserver et conforter la diversité du tissu économique par une meilleure structuration.

L'ACTEP attend du nouveau SDRIF un meilleur équilibre habitat/activités/emploi, pour éviter notamment la transformation de l'Est parisien en banlieue à dominante très résidentielle, limiter les déplacements pendulaires et accroître les ressources fiscales des collectivités.

Afin d'atteindre ces objectifs et de renforcer l'attractivité économique du territoire de l'ACTEP, trois axes principaux doivent être privilégiés :

1/ Le maintien et le renforcement de la diversité du tissu économique

Cette diversité étant l'un des atouts majeurs du territoire, elle doit être encouragée :

■ **En développant les quatre pôles tertiaires existants**, notamment par la poursuite de la construction de bureaux neufs (objectif : 1 000 000 de m² en 10 ans), l'accroissement des capacités d'accueil des pôles de Charenton-le-Pont, de Noisy-le-Grand- Mont d'Est, de Val de Fontenay et de nouveaux programmes à Montreuil et à Bagnolet, ainsi que le développement de pôles secondaires autour des gares RER de Noisy-le-Sec, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne et Champigny-sur-Marne. Des opérations de reconquête urbaine devraient également permettre de renouveler et restructurer le parc existant : nouvelle offre de services, dessertes matérielle et immatérielle, commerces et services de proximité...

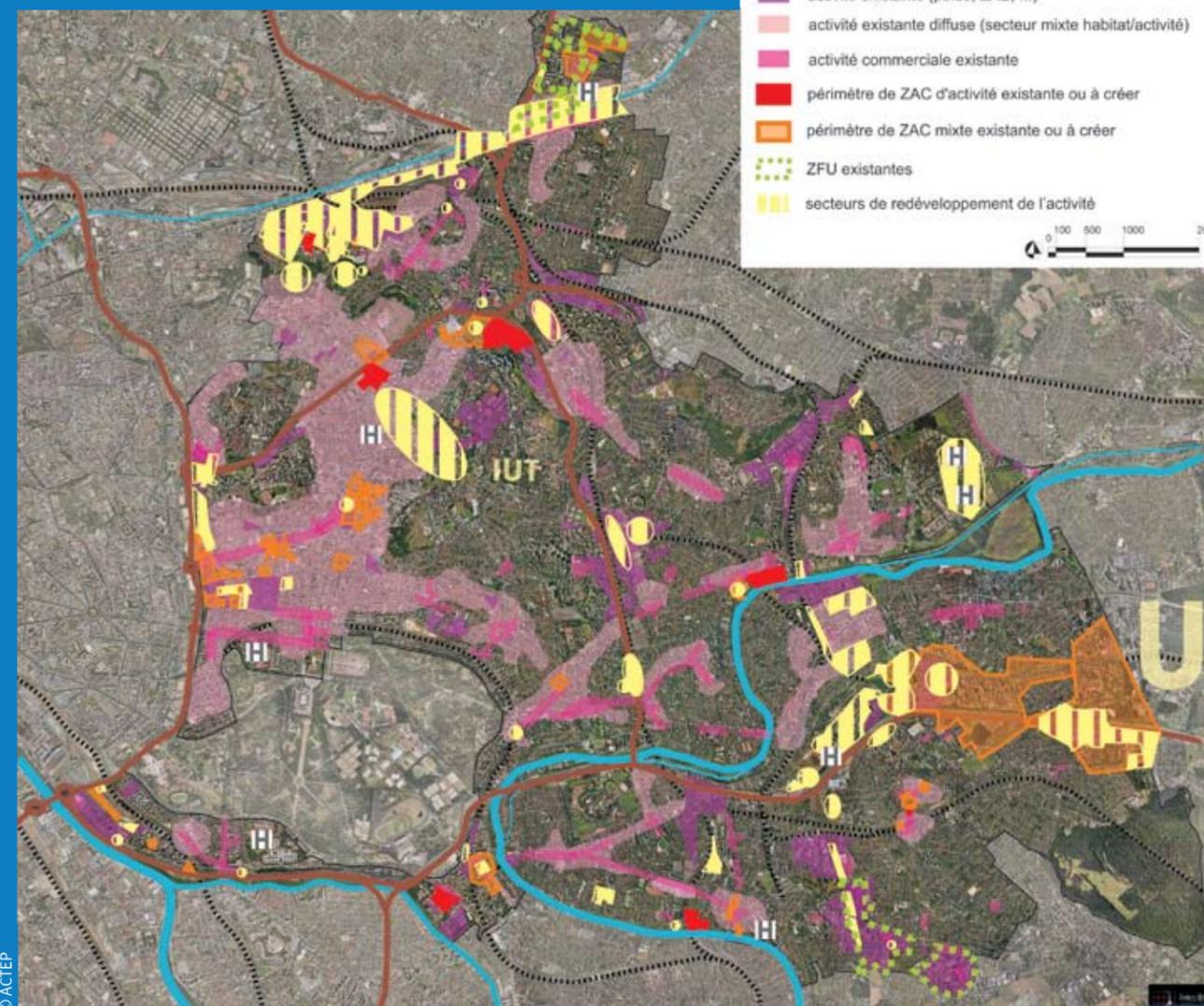
■ **En requalifiant et en structurant les zones d'activités économiques**, afin d'accueillir de nouvelles entreprises (en particulier des PME) : amélioration de la sécurité, de l'accessibilité et de la desserte ; création d'équipements et services ; développement d'un nouvel immobilier ; gestion de zone plus efficace en lien avec les entreprises, spécialisation éventuelle de certaines ZAE.

■ **En préservant la mixité habitat-activités**. La mobilisation du foncier pour des opérations mixtes ou à destination des TPE doit être favorisée. La bonne intégration des entreprises nouvelles dans leur environnement, et l'encouragement à la reprise et à la transmission des entreprises déjà installées sont aussi des priorités.

■ **En confortant l'émergence de nouveaux pôles économiques**. On peut citer le secteur RN3-canal de l'Ourcq ; le secteur A4-RN4 ; le site des hôpitaux de Neuilly-sur-Marne ; les axes des prolongements du T1 et de la ligne 11, la plateforme Biocitech de Romainville, le projet d'Eco-cité entre Bobigny, Noisy-le-Sec et Romainville, le pôle santé social de l'Est nocéen, la restructuration des grands pôles commerciaux.

2/ La création d'un pôle d'attractivité autour du lycée international

Quel que soit le site retenu par la Région pour accueillir le futur lycée international de l'Est parisien, l'ACTEP souhaite que cet établissement constitue un élément moteur, entraînant un véritable dynamisme déterminant en termes de formation, d'emploi et de développement économique.



Nos priorités pour le SDRIF :

- un pôle économique autour du lycée international et des universités
- un développement des pôles tertiaires d'envergure régionale
- la confortation de la présence des PME/PMI dans le diffus
- le soutien à la filière image

3/ La structuration et le renforcement de filières d'excellence

Le tissu industriel doit être renforcé en prenant appui sur des filières innovantes et les trois pôles de compétitivité couvrant le territoire (deux à vocation mondiale et un à vocation nationale) :

- **La filière Image-Internet-multimedia**. L'ACTEP prenant part à la gouvernance du pôle de compétitivité Cap Digital-IMVN souhaite y favoriser la participation des TPE, PME et établissements de recherche et de formation du territoire. Il s'agit également de permettre l'effet d'entraînement de ce pôle pour les entreprises adjacentes à la filière (création et production cinématographiques, publicité, imprimerie...).

- **D'autres filières d'activités porteuses de développement** doivent également être prises en compte : filière sanitaire et sociale (pôle « santé-social », campus technologique Biocitech,

pôle de compétitivité MediTech-Santé) ; filière BTP (11% des entreprises de l'Est parisien) et éco-industries (exemple Ecocité), en partenariat avec le pôle de compétitivité "Ville et mobilité durables" ; filière banque - finances - assurance ; filière tourisme et loisirs...

4/ Le développement de l'économie résidentielle

Le maintien et la densification d'un tissu de commerces et services de proximité mieux répartis sur le territoire favoriseront l'attractivité de l'Est parisien mais sont aussi nécessaires aux habitants et entreprises actuels. Le développement du télétravail et de « télécentres » (nécessitant la généralisation du très haut débit) figurent également dans les projets de l'ACTEP.

Transports et déplacements : densifier et intégrer



L'Est parisien compte aujourd'hui 5 lignes de métro, 2 lignes de RER, 1 ligne de tramway, 41 lignes de bus, ainsi que les axes routiers majeurs que sont l'A3, l'A4, l'A86 et le périphérique. Mais des points noirs subsistent, comme le bouchon de l'A4-A86, record d'Europe en la matière, l'insuffisance des transports en commun, ou la mauvaise intégration des infrastructures dans les villes.

Les projets inscrits au SDRIF de 1994 n'ont été que partiellement réalisés, et de nombreux chantiers demeurent inachevés, tant au niveau des infrastructures routières que des transports en commun. La première priorité de l'ACTEP est donc que toutes les opérations inscrites au Contrat de plan Etat-Région soient conduites à leur terme dans les meilleurs délais. Il s'agit :

- de l'aménagement du pont de Nogent ;
- du prolongement du TVM jusqu'à Noisy-le-Grand (1^{ère} branche) ;
- du prolongement de T1 jusqu'à Val-de-Fontenay ;
- de la tangentielle nord de Noisy-le-Sec à Sartrouville ;
- de l'aménagement de trois pôles multimodaux.

L'ACTEP souhaite donc que le prochain SDRIF prenne en compte cinq grandes orientations pour les transports :

- la résolution du bouchon A4-A86 ;
- la desserte interne au territoire ;
- les déplacements de banlieue à banlieue ;
- l'accessibilité aux pôles régionaux ;
- une meilleure conciliation transport, environnement et aménagement urbain.

Concernant plus particulièrement les transports en commun, des objectifs précis sont également proposés :

- assurer des liaisons rapides et de qualité avec des rocade continues et compléter les liaisons banlieue-Paris ;
- systématiser les interconnexions.

A terme, il s'agit d'assurer une desserte interne par les transports en commun d'une qualité proche de celle de Paris *intra muros*, ce qui implique une nouvelle organisation du réseau de surface et une nouvelle tarification plus égalitaire.



Pour atteindre ces objectifs ambitieux, en plus de la réalisation des opérations inscrites au CPER, les pistes sont :

1/ Le développement vigoureux des transports en commun

Plusieurs projets sont aujourd'hui portés par l'ACTEP :

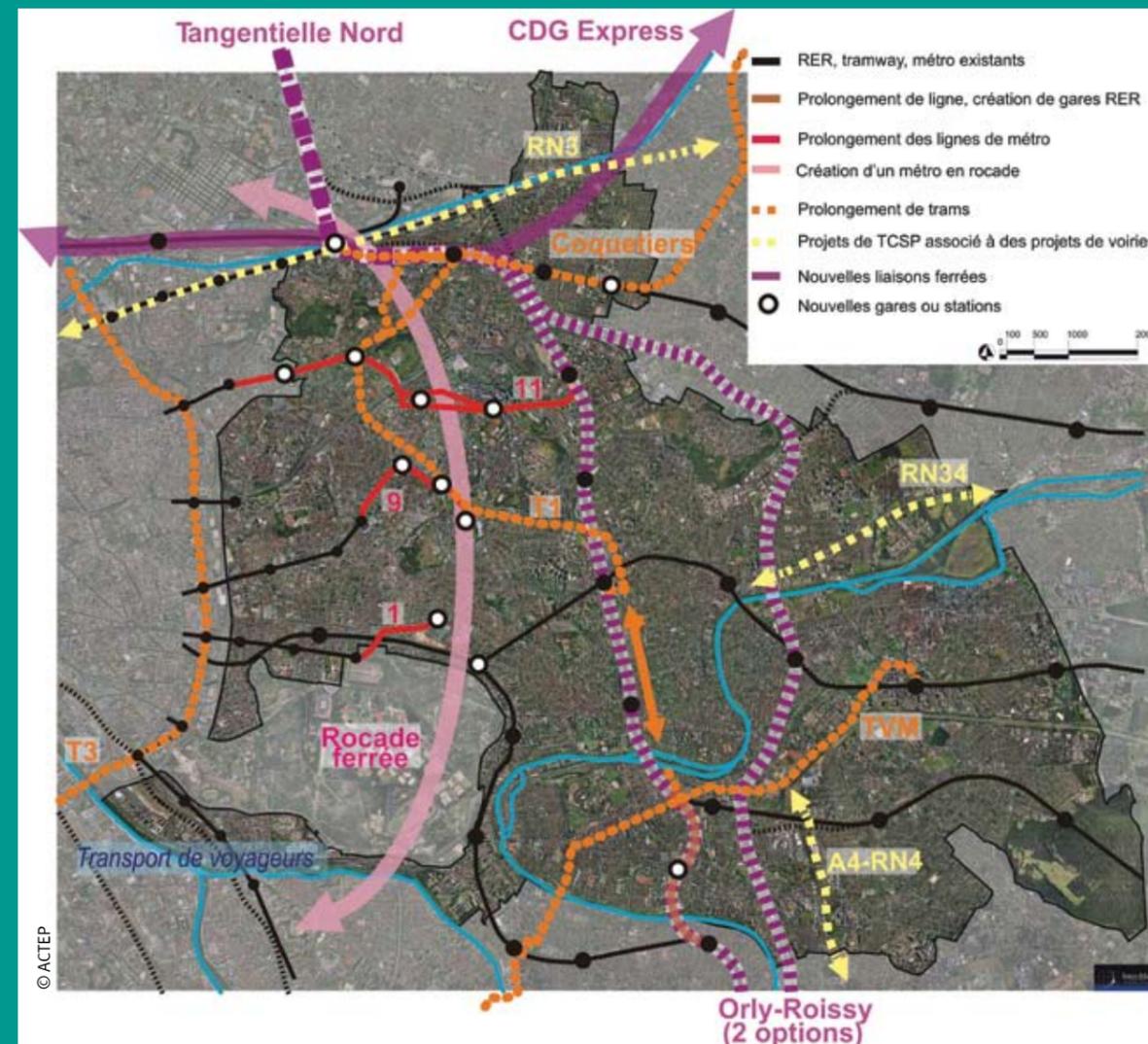
- Le prolongement des lignes de métro : ligne 1 jusqu'à Fontenay-sous-Bois, ligne 9 jusqu'à Montreuil-Murs à Pêches, et ligne 11 jusqu'à Rosny-Bois Perrier (prolongement associé à un véritable projet urbain de développement).
- Une liaison Orly-Roissy et un système de navettes Marne-la-Vallée – Fontenay-sous-Bois afin de désengorger le RER A.
- La réouverture de la ligne de grande ceinture aux voyageurs.
- De nouvelles interconnexions : RER E (prolongé)-RER A à Champigny-sur-Marne, et TVM-T1 (2^{ème} branche) à Val-de-Fontenay.

D'autres projets doivent également être mis en œuvre, comme la création d'un métro en rocade de première couronne (ex ORBITALE), le prolongement de la ligne des Coquetiers de Bondy à Noisy-le-Sec. Des projets de transports en commun en site propre seraient aussi à étudier sur la RN3 et, la RN34 ; entre Marne-la-Vallée et le cœur de la Seine-Saint-Denis vers le nord et Boissy-Saint-Léger vers le sud (A4/RN4).

L'ACTEP est également favorable au développement de la voie d'eau pour le transport des voyageurs mais aussi des marchandises (deux projets de ports sur son territoire sont à l'étude : marchandises – plaisance, halte fluviale, bateaux- bus). Elle a enfin élaboré un schéma des circulations douces de 200 km à articuler avec les projets de transports en commun et de réaménagement de voirie au bénéfice des piétons et des vélos.

2/ La fluidification des transports routiers

Afin de résoudre le problème du bouchon A4-A86 (que la mise en place d'une 5^{ème} file temporaire ne saurait soulager que de



© ACTEP

Nos priorités pour le SDRIF :

- réaliser le doublement du tronçon commun A4/A86
- mener à terme les opérations inscrites au Contrat de plan État Région
- développer les transports en commun : toutes les opérations sont essentielles
- améliorer l'intégration des infrastructures

manière transitoire), l'ACTEP soutient les projets de doublement de la traversée sous-fluviale, et de réalisation d'une nouvelle liaison autoroutière nord-sud au-delà de la Francilienne (A104) permettant l'évitement, par le trafic de transit lourd, de l'A86 et de l'A104. Elle encourage également la requalification des ex-routes nationales qui traversent le territoire.

3/ La réflexion sur le transport de marchandises

Le problème de la livraison en ville et la diminution de la part du transport routier sont des enjeux importants. Des projets de plateformes multimodales sont à l'étude, comme le long de la RN3.

4/ Le développement des protections phoniques

La lutte contre le bruit est particulièrement nécessaire aux abords des axes autoroutiers et le long des réseaux ferrés. Beaucoup reste à faire pour la mise en place de nouvelles protections phoniques (le long de l'A3, de l'A86, de l'A4 entre Champigny-sur-Marne et la Porte de Bercy, le long des RER A et E et de la grande ceinture et les couvertures partielles du périphérique.

Logement : assurer un parc diversifié, cibler les priorités



Pour permettre à tous les habitants, à leurs enfants ainsi qu'aux salariés des entreprises qui le souhaitent de se loger, la révision du SDRIF doit donc permettre de débattre des priorités suivantes :

- la réalisation d'un parc de logements diversifié ;
- la construction de logements sociaux de qualité, accessibles à tous ;
- l'amélioration de l'habitat collectif existant ;
- l'éradication des logements privés insalubres ;
- la construction de logements adaptés à des besoins spécifiques (étudiants, jeunes, personnes âgées, personnes dépendantes, travailleurs migrants, mal logés...) ;
- la préservation du tissu pavillonnaire ;
- le traitement des franges urbaines.

Nos priorités pour le SDRIF :

- construction de 1 500 logements étudiants dans les meilleurs délais
- aide à la construction de logements sociaux : action foncière, aide aux maires constructeurs, ...
- équilibre de programmation pour pouvoir loger tous les "actépiens" et accueillir les nouveaux salariés

L'habitat occupe 57 % du territoire de l'ACTEP, dont les deux tiers en maisons individuelles. Les 300 000 résidences principales sont constituées par 84% de collectifs et 16 % de maisons individuelles. Elles sont occupées par 45 % de propriétaires et 55 % de locataires. Si la densité moyenne est de 9 300 habitants/km² (soit dix fois plus que la moyenne régionale), ce chiffre varie de 4 500 à 23 000 selon les zones. L'habitat collectif est très hétérogène, allant du quartier haussmannien aux grands ensembles des villes nouvelles. Les prix de vente, variant du simple au double, ont quant à eux significativement augmenté ces dernières années en restant dans les moyennes régionales.

Malgré la construction de 2 500 logements par an sur le territoire de l'ACTEP, l'inégalité géographique et sociale reste donc forte. Outre l'absence de cohérence urbaine, l'Est parisien souffre de l'insuffisance de son offre de logements, les 20 000 environ demandeurs de logements en sont un des révélateurs.

Les élus de l'ACTEP attendent du futur SDRIF la réalisation d'un parc de logements diversifié, de qualité, assurant l'équilibre entre le social, l'intermédiaire et le non aidé dans l'objectif de contribuer à une véritable mixité sociale. Souhaitant également que soit freinée voire stoppée l'urbanisation en "tâche d'huile" de la région, ils considèrent plus largement qu'un aménagement harmonieux et solidaire du territoire exige un certain nombre de préalables : la création d'emplois ; la réalisation de nouvelles infrastructures de transport ; l'amélioration du cadre de vie ; un niveau satisfaisant d'équipements de proximité avec une priorité à l'éducation et à la formation ; ainsi que des ressources financières nouvelles permettant aux maires constructeurs de répondre aux attentes des habitants actuels et futurs.



© Ph. Ville de Saint-Mandé

Formation : démocratiser pour viser l'excellence

Outre ses 189 écoles élémentaires et ses 204 maternelles, l'Est parisien compte 56 collèges publics qui accueillent 32 000 élèves. 22 000 lycéens sont scolarisés dans les 28 établissements publics, l'enseignement supérieur concerne 10 300 étudiants, dont 2 300 à l'université et 8 000 en BTS, Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) ou autres. Enfin, il existe quatre centres de formation des apprentis (CFA) publics ou privés.

Contrastes sociaux, disparités en matière de résultats, problème d'attractivité de certaines filières, offre insuffisante d'enseignement supérieur, surreprésentation des sections technologiques ou professionnelles dans le secondaire : l'enseignement dans l'Est parisien présente des handicaps importants.

Pour les surmonter, et rééquilibrer vers l'est l'équipement régional dans le domaine de l'éducation et de la formation, l'ACTEP préconise une évolution autour de quatre axes.

1/ Promouvoir un pôle d'enseignement des langues autour d'un lycée international

Dès avant que les régions deviennent responsables des lycées internationaux, prenant le relais de l'État, l'ACTEP a porté le projet de lycée international. Celui-ci accueillera y compris le collège, 2 000 élèves environ, dont un tiers de l'Est parisien, avec un internat, des infrastructures hôtelières, un centre de colloques et de séminaires, des formations continues en particulier dans le domaine des langues et de l'image. Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand sont candidats pour accueillir ce projet emblématique, qui aura vocation à être le centre d'un réseau d'enseignement linguistique bénéficiant à tous les élèves de l'Est parisien, avec comme objectif une maîtrise par chaque enfant de deux langues vivantes en dehors du français.

2/ Valoriser et diversifier l'offre d'enseignement secondaire

Afin d'améliorer les conditions d'études et de vie des lycéens et la réussite de tous les élèves, l'ACTEP prône le développement de la formation générale et la valorisation de la formation technologique et professionnelle (les lycées des métiers), de façon cohérente et complémentaire.

3/ Lutter contre l'exclusion de jeunes

Les écoles de la 2^{ème} Chance (E2C) permettent, sur le principe de l'alternance, de re-scolariser des jeunes de 18 à 26 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification. Son réseau est à étendre, avec l'école de Rosny-sous-Bois à développer, et deux nouveaux établissements à l'étude en Seine-Saint-Denis et dans le Val de Marne.

Nos priorités pour le SDRIF :

- l'implantation d'un collège-lycée international, décliné en classes européennes et en sections internationales, équipement levier pour le développement économique, le rayonnement et la politique éducative de l'Est parisien
- l'achèvement de l'IUT de Montreuil
- l'extension du réseau école de la deuxième chance (E2C)
- la confortation du pôle de formation "santé-social" de Neuilly-sur-Marne
- le développement du logement étudiant

4/ Renforcer les pôles de formation supérieure existants et en développer de nouveaux

L'IUT, le CIFAP et l'HETIC à Montreuil, l'INA à Bry-sur-Marne, l'ENS Louis Lumière à Noisy-le-Grand... constituent un patrimoine à valoriser en permettant leur développement. L'implantation de nouveaux établissements sera encouragée. L'École nationale de police de Noisy-le-Grand doit être créée dans les meilleurs délais. Une vocation régionale devrait être donnée au pôle sanitaire et social de Neuilly-sur-Marne. Les échanges avec le Polytechnicum de la cité Descartes sont à conforter.

Les partenariats avec les établissements de formation et de recherche et les liens universités – entreprises notamment autour des pôles de compétitivité (Cap Digital-IMVN, Meditech, ville et développement durables) doivent être encouragés afin de favoriser les transferts de compétence et la diffusion technologique.

Le développement du logement étudiant : 1 500 logements en cours de programmation et l'amélioration de la desserte des pôles de formation sont aussi considérés comme prioritaires.

Tourisme : valoriser et inventer

L'ACTEP poursuit deux objectifs : une meilleure image touristique du territoire et l'identification d'une destination autonome entre Paris et Marne-le-Vallée (EuroDisney), y compris pour les Franciliens, par la mise en réseau de grands équipements et la coopération intercommunale.

1/ Un potentiel à valoriser

■ Le pôle touristique des Boucles de la Marne constitue un véritable atout, notamment pour la filière du tourisme fluvial. Il s'appuie sur des équipements existants et plusieurs projets : planète Eureka dédiée à la culture scientifique à Champigny-sur-Marne ; maison de la Marne à Nogent-sur-Marne ; ports de plaisance à Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand ; bassin nautique et navigation fluviale ; projet d'équipement culturel et de loisirs à vocation régionale à Noisy-le-Grand ; mise en valeur des guinguettes ; îles habitées ou espaces naturels à protéger.

■ La mise en réseau de cet ensemble serait facilitée par un système de voies vertes, de circulations douces, de passerelles piétonnes et la mise en service de bateaux-bus.

■ Le site du Bois de Vincennes, sous administration parisienne mais enclavé dans le territoire de l'ACTEP, est un pôle majeur à développer avec le château et le parc zoologique rénové par une meilleure desserte et une ouverture sur les communes environnantes.

■ L'ouverture au public du Bois-Saint-Martin, la base régionale de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts, le parc de la Haute-Île, ou la fin de l'aménagement du plateau d'Avron doivent être mis en valeur.

2/ Des filières spécifiques à développer

L'ACTEP a lancé une réflexion sur le tourisme de découverte économique (route de l'image), sur l'évolution de son parc hôtelier en particulier autour du lycée international et de son campus (pouvant aussi héberger de jeunes touristes) et la confortation du tourisme d'affaires.

Technologies de l'Information et de la Communication : l'égalité et l'innovation

L'intervention de l'ACTEP dans la mise en place des infrastructures de télécommunications s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique. Il s'agit pour l'ACTEP de faciliter l'appropriation la plus rapide des nouvelles technologies par ses habitants et entreprises en promouvant la mise en place des infrastructures nécessaires au développement numérique de son territoire.

L'ACTEP a décliné ses orientations à partir de la relation triptyque : réseau / usages / services.

1/ Développer les infrastructures de très haut débit avec la fibre optique

L'ACTEP souhaite installer sur l'ensemble de son territoire un réseau de fibres optiques neutres et ouvert à tous les opérateurs avec une opération pilote de boucle locale à Fontenay-sous-Bois.

2/ Généraliser les usages pour éviter la fracture numérique

L'ACTEP, en association avec la Région et les Départements, souhaite poursuivre un plan informatique innovant et ambitieux dans l'enseignement. Signataire de la charte "NetPublic - Internet pour tous", l'ACTEP veut également poursuivre le

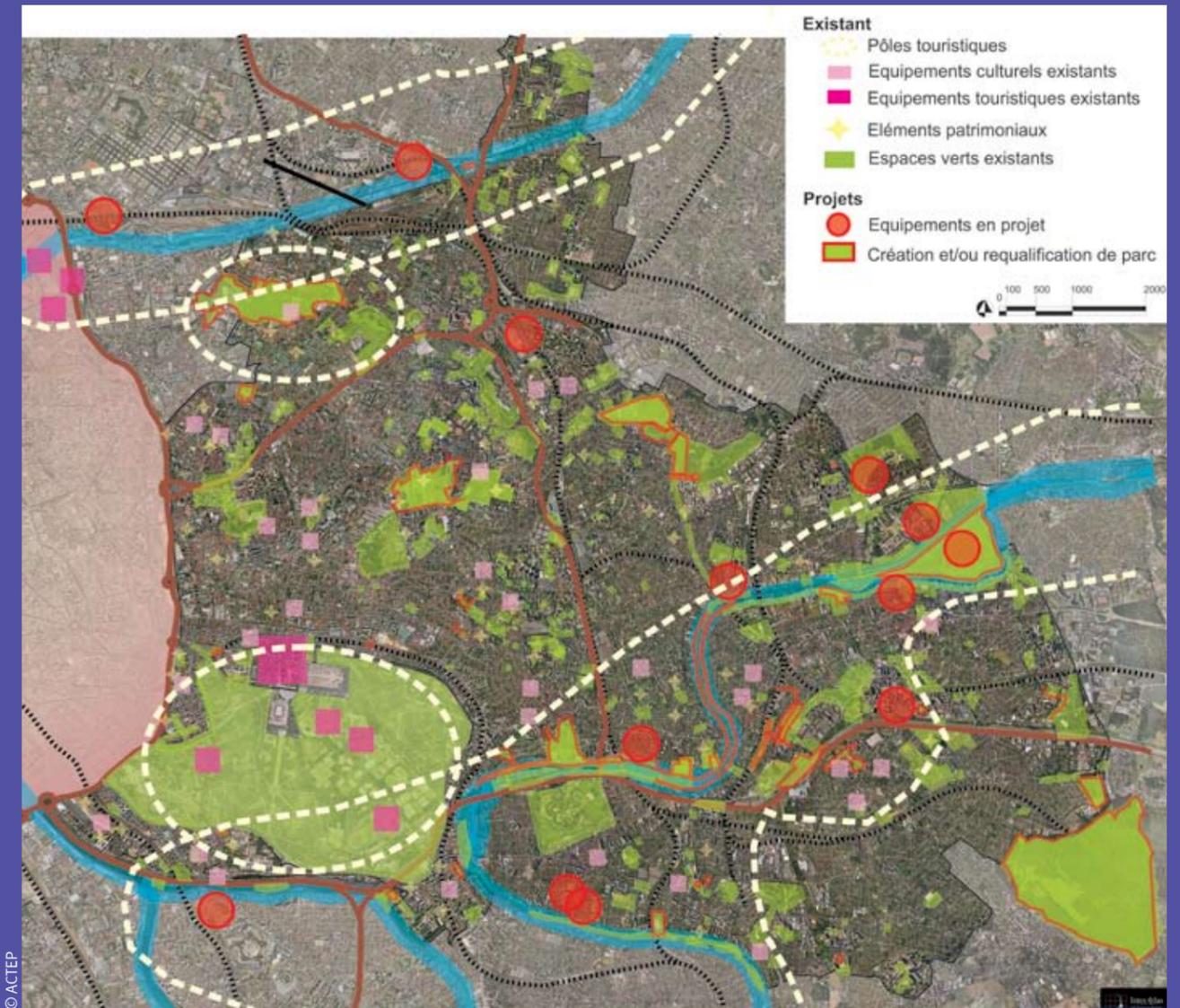
Nos priorités pour le SDRIF :

- permettre l'irrigation du territoire de l'ACTEP en fibre optique
- valoriser les téléservices
- former à l'Internet de tous les citoyens
- anticiper les besoins de la e-économie et notamment les besoins des télétravailleurs
- favoriser le développement d'une télévision locale

développement d'Espaces Publics Numériques (une trentaine existe déjà sur le territoire). Enfin, le développement du très haut débit permet de soutenir les entreprises et d'anticiper un développement probable des téléc centres et du télétravail.

3/ Répondre aux besoins de services

Les actions engagées pour la dématérialisation des procédures et la consignation électronique des données permettent de simplifier le travail des collectivités et la vie des usagers (habitants et entreprises) via l'e-administration mais aussi la télésanté et la télésécurité.



© ACTEP

Nos priorités pour le SDRIF :

- la confortation des deux pôles majeurs touristiques de l'Est parisien : le Château, parc zoologique et bois de Vincennes et les Boucles de la Marne
- la mise en place de circuits du patrimoine autour du Bois de Vincennes
- le développement du tourisme d'affaires

Culture : des atouts et des ambitions

Garantes de la qualité de vie autant que de l'identité du territoire, les structures culturelles de l'Est parisien bénéficient d'atouts importants : grands événements d'intérêt national ou régional ; présence très importante de professionnels, intermittents du spectacle ou artistes plasticiens, tradition du cinéma et de l'image, édition, créateurs résidents, spectacles, salons et festivals...

La diffusion de l'information, le renforcement des échanges entre les acteurs culturels des communes du territoire, la coordination de la programmation des spectacles et des formations, et la valorisation conjointe des spécificités et des productions culturelles du territoire, sont les objectifs complémentaires développés par l'ACTEP. Ils devraient permettre de favoriser la promotion du territoire et son attractivité pour les acteurs, pratiquants culturels et au bénéfice des habitants.



Aménagement : renforcer les pôles existants et réaliser de nouveaux quartiers



© CTF Images

L'ACTEP souhaite valoriser et renforcer l'organisation urbaine polycentrique du territoire (centres anciens, pôles récents), grâce à un système de réseaux dans lequel cohabiteront plusieurs pôles complémentaires, certains d'attractivité régionale et d'autres plus locale. Ceux-ci constitueront l'armature du territoire : au centre, l'axe EOLE - A86 ; à l'ouest, les franges de Paris ; à l'est, Marne-la-Vallée ; au nord, l'axe RN3 - canal de l'Ourcq ; au sud, la confluence Seine-Marne.

Le territoire de l'Est parisien n'est pas appelé à des transformations profondes. Il conservera globalement sa diversité (paysages, relief, identités locales), qui pourra être confortée par un renouvellement urbain caractérisé par :

1/ Le renforcement des pôles urbains et des centres villes, pour lesquels de nombreux projets sont actuellement en cours

2/ La requalification et le renouvellement urbain autour des grands axes

3/ L'aménagement des grands sites mutables à vocation régionale présentant un potentiel important

- Le site des hôpitaux de Neuilly-sur-Marne

Dans le cadre de leur réorganisation, les hôpitaux de Maison-Blanche et de Ville-Evrard libèrent progressivement leur foncier (220 ha au total). Ce site devrait, à terme, accueillir un quartier mixte de haute qualité environnementale : activités (y compris tertiaire) - logements - équipements de proximité - équipements d'échelle départementale et régionale (site candidat à l'accueil du lycée international). Une étude de définition est actuellement en cours sur le périmètre plus vaste de l'est nocéen.

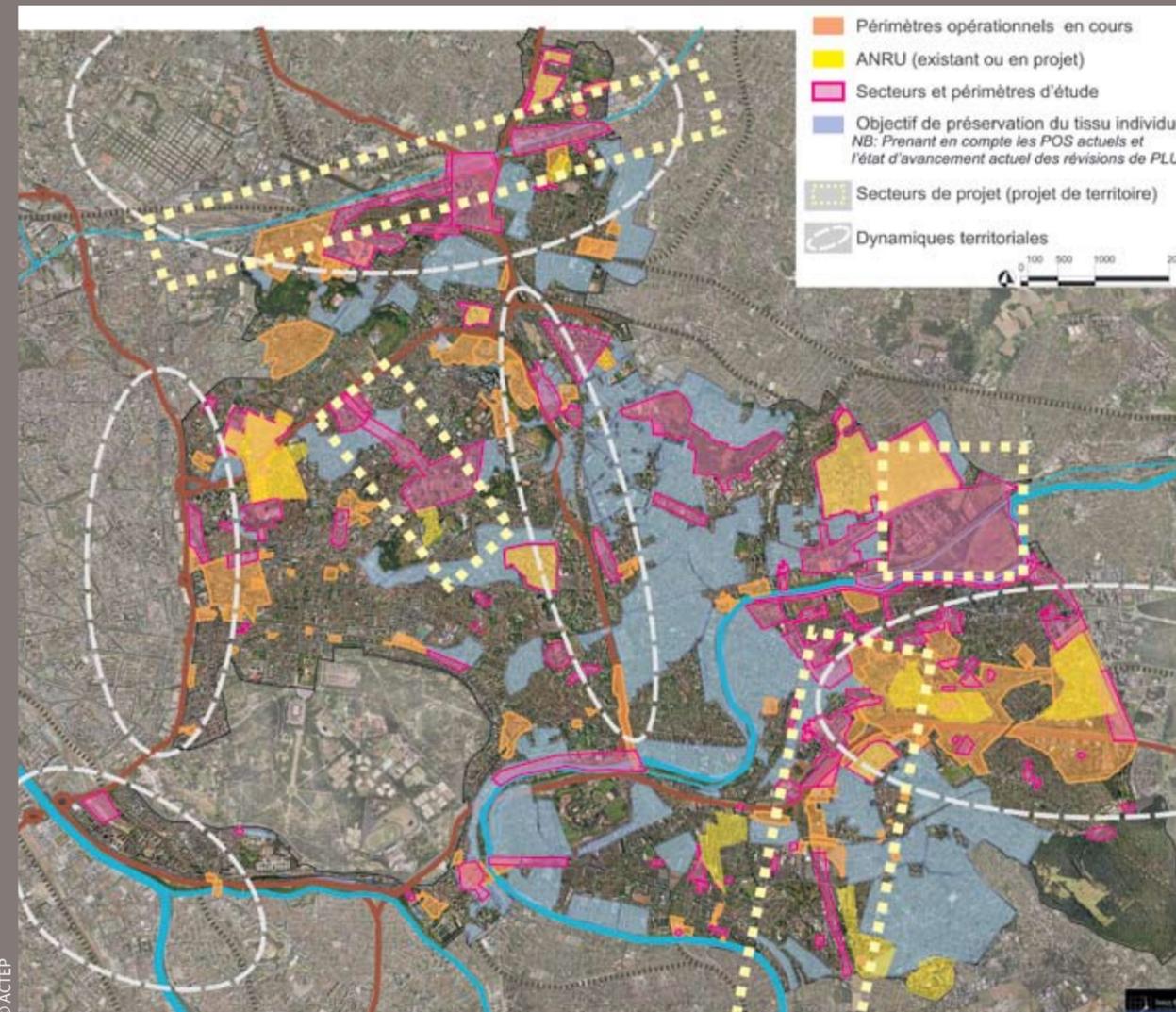
- L'axe RN3-Canal de l'Ourcq

À la rencontre de la plaine de France et des coteaux de la corniche des forts, fédérant les communes de Pantin, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec et Bondy, le canal de l'Ourcq et la RN3 constituent un autre site de développement important pour l'Est parisien. La requalification de la RN3, la reconquête du Canal de l'Ourcq et le développement des transports en commun constituent autant de leviers permettant de valoriser ces espaces et d'y développer de l'activité économique, du logement, des équipements et des espaces publics de qualité.

Une étude est actuellement en cours sur Bobigny, Romainville et Noisy-le-Sec pour définir le programme de l'éco-cité que pourrait accueillir ce site, lien essentiel entre l'ACTEP et le cœur du Département mais aussi "entrée de ville" du cœur de l'agglomération.

- L'axe Noisy-le-Grand Mont d'Est - Bry-Villiers-Champigny

La libération des emprises réservées pour la réalisation d'une liaison A4-RN4 à Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne et l'aménagement de terrains encore disponibles sur le Mont d'Est à Noisy-le-Grand et aux Fontaines Giroux vont permettre de réaliser de nouveaux quartiers. Si ces opérations ont une vocation économique importante, elles accueilleront aussi des logements et des équipements (site candidat à l'accueil du lycée international).



© ACTEP

- Périmètres opérationnels en cours
- ANRU (existant ou en projet)
- Secteurs et périmètres d'étude
- Objectif de préservation du tissu individuel
NB: Prenant en compte les POS actuels et l'état d'avancement actuel des révisions de PLU
- Secteurs de projet (projet de territoire)
- Dynamiques territoriales

0 100 500 1000 2000

Nos priorités pour le SDRIF :

- conforter les atouts des pôles existants
- requalifier les grands sites en mutation
- réaménager autour des principaux axes

- Les programmes d'aménagement et de redéveloppement associés au prolongement du T1 et de la ligne 11

Ces nouvelles liaisons permettront d'accompagner la mutation des quartiers traversés à Romainville, Noisy-le-Sec, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois. De par son étendue géographique et la densité des espaces traversés, ce territoire de projet constitue un pôle de développement à l'échelle de l'Est parisien. Ce pôle accompagnera la réhabilitation des quartiers d'habitat social, favorisera la réalisation de programmes neufs et d'activités grâce à une attractivité accrue.

- L'aménagement des sites patrimoniaux emblématiques reliés à la mise en place des trames bleue et verte.

- À terme, un réaménagement des emprises routières et ferrées dans une logique de "recyclage".

Ce recyclage passe par la transformation du périphérique, des autoroutes A3, A4 et A86 en avenues urbaines recevant les multiples fonctions d'une zone urbaine dense, ainsi que des réseaux express régionaux en réseaux de transports intégrés dans l'espace public.

Environnement : améliorer le cadre de vie et prévenir les risques



Le paysage agréable de l'Est parisien souffre de points faibles, comme l'absence de repères visuels ou la défiguration de certains sites naturels par des infrastructures génératrices de nuisances importantes. Les espaces verts du territoire, inégalement répartis et insuffisamment reliés entre eux, offrent un potentiel mal mis en valeur. L'hydrologie a été fortement remaniée et affecte la qualité de l'eau et des sols. Si la gestion des déchets est globalement satisfaisante, des risques majeurs menacent de nombreuses communes telles que les inondations.

Souhaitant inscrire leurs projets dans des politiques de développement durable, les élus de l'ACTEP proposent pour le prochain SDRIF les objectifs suivants :

1/ Préserver et améliorer le cadre de vie

L'amélioration et la protection de la qualité de l'environnement et du cadre de vie impliquent la recherche de l'équilibre entre des interventions inscrites dans la durée sur l'ensemble du territoire et des actions plus fortes sur quelques espaces-clés. Dans cet objectif, un schéma de référence environnemental permettra une programmation pluriannuelle, la coordination entre les différentes actions et leurs maîtres d'ouvrage ainsi que l'intégration systématique des questions d'environnement dans toutes les actions d'aménagement et de réaménagement.

Les objectifs prioritaires proposés par l'ACTEP sont :

- la lutte contre le bruit ;
- la gestion globale du cycle de l'eau ;
- la réalisation d'une trame verte
- le développement des opérations Haute Qualité Environnementale (HQE).

L'identité du territoire de l'ACTEP doit en effet être affirmée par la création d'une trame verte constituée d'un réseau de voies vertes (le long de la Seine, de la Marne et du canal de l'Ourcq), de liaisons vertes entre les grands parcs et espaces naturels et de grandes coulées vertes ouest-est et nord-sud, ainsi que par le développement d'une trame bleue tout en réintroduisant l'eau dans la ville.

Nos priorités pour le SDRIF :

- développement de protections phoniques (RER A, E, grande ceinture, A4, A86, A3) : établissement d'un programme pluriannuel
- gestion du cycle de l'eau : élaboration d'un SAGE
- mise en œuvre de la trame verte : réalisation à court terme des voies vertes

2/ Prévenir les risques, diminuer les nuisances et les pollutions

Il s'agit d'assurer de meilleures information et sensibilisation de la population mais aussi d'améliorer la prévention par des dispositions au niveau des PLU, des PPRI dépassant les limites départementales, par la mutualisation des "bonnes pratiques" (exemple : les techniques alternatives à la récupération des eaux pluviales).

Le territoire de l'ACTEP étant traversé par de nombreuses infrastructures de transport, il est soumis à des nuisances sonores majeures. Leur traitement impose l'élaboration d'un programme global de lutte contre le bruit. Celui-ci doit intégrer la recherche d'une meilleure intégration urbaine de ces infrastructures.

3/ Favoriser le développement des énergies renouvelables

Les collectivités de l'ACTEP s'engagent à assurer la promotion de projets privilégiant les sources d'énergies respectueuses de l'environnement et génératrices d'emplois.

4/ Faire de l'environnement un facteur de développement économique durable

La mise en œuvre d'une politique environnementale à l'échelle du territoire de l'ACTEP doit intégrer les problématiques de développement économique et d'emploi en permettant le maintien des activités dans un tissu urbain dense, en prônant une "exemplarité environnementale" à travers des requalifications de zones d'activités, la création d'une Eco-cité le long de la RN3, d'une Maison de la Marne, l'aménagement de nouveaux quartiers respectant les critères du développement durable. L'aide à la création d'activités en lien avec l'environnement sera encouragée.

Questions et outils : poursuivre la réflexion et développer les synergies

Cette contribution à la révision du SDRIF a vocation à être poursuivie par des développements et des réflexions complémentaires internes à l'ACTEP, mais aussi en collaboration avec l'État, la Région, les Départements, les territoires voisins et l'ensemble des acteurs concernés.

1/ L'élaboration d'un projet urbain à l'échelle de l'ensemble de son territoire

Nécessairement évolutif, concerté et assurant la mixité sociale comme celle des fonctions urbaines, celui-ci pourrait être structuré par un maillage de projets urbains mettant en avant la qualité du bâti et des espaces publics :

- les centres, dont les identités doivent être renforcées ;
- les secteurs à fort potentiel de développement et de renouvellement urbain ;
- les infrastructures principales, dont la reconquête reste à mener :
 - RN - "rues de Paris"
 - infrastructures autoroutières et ferrées
 - grands paysages (vallée de la Marne, canal de l'Ourcq, plateaux et coteaux, grands espaces verts) et paysages mixtes naturels et urbains.

2/ La définition d'un outil de pilotage

Les élus de l'ACTEP ont engagé une réflexion qui se poursuivra dans le respect des réalités et identités locales, et sans échéance fixée.

3/ La mise au point de la "boîte à outils" devant accompagner le nouveau SDRIF et qui pourrait porter sur :

- La coopération entre les territoires, avec une logique de prise en compte des complémentarités et de recherche des synergies, éventuellement dans le futur dispositif régional de gouvernance.
- La définition d'une stratégie propre à l'Est parisien, prenant en compte ses atouts et handicaps, et déclinable suivant des approches sectorielles et territoriales.

Les questions du SDRIF :

- Quel projet urbain pour le territoire de l'ACTEP ?
- Quels outils de gouvernance ?
- Quelles cohérences entre projets, contractualisations et territoires ?
- Quels financements ?

■ La mise en cohérence des différents plans, programmes, politiques avec le futur SDRIF, en particulier dans le domaine de l'environnement.

■ La programmation chronologiquement hiérarchisée des opérations, dans une vision à long terme de l'Île-de-France.

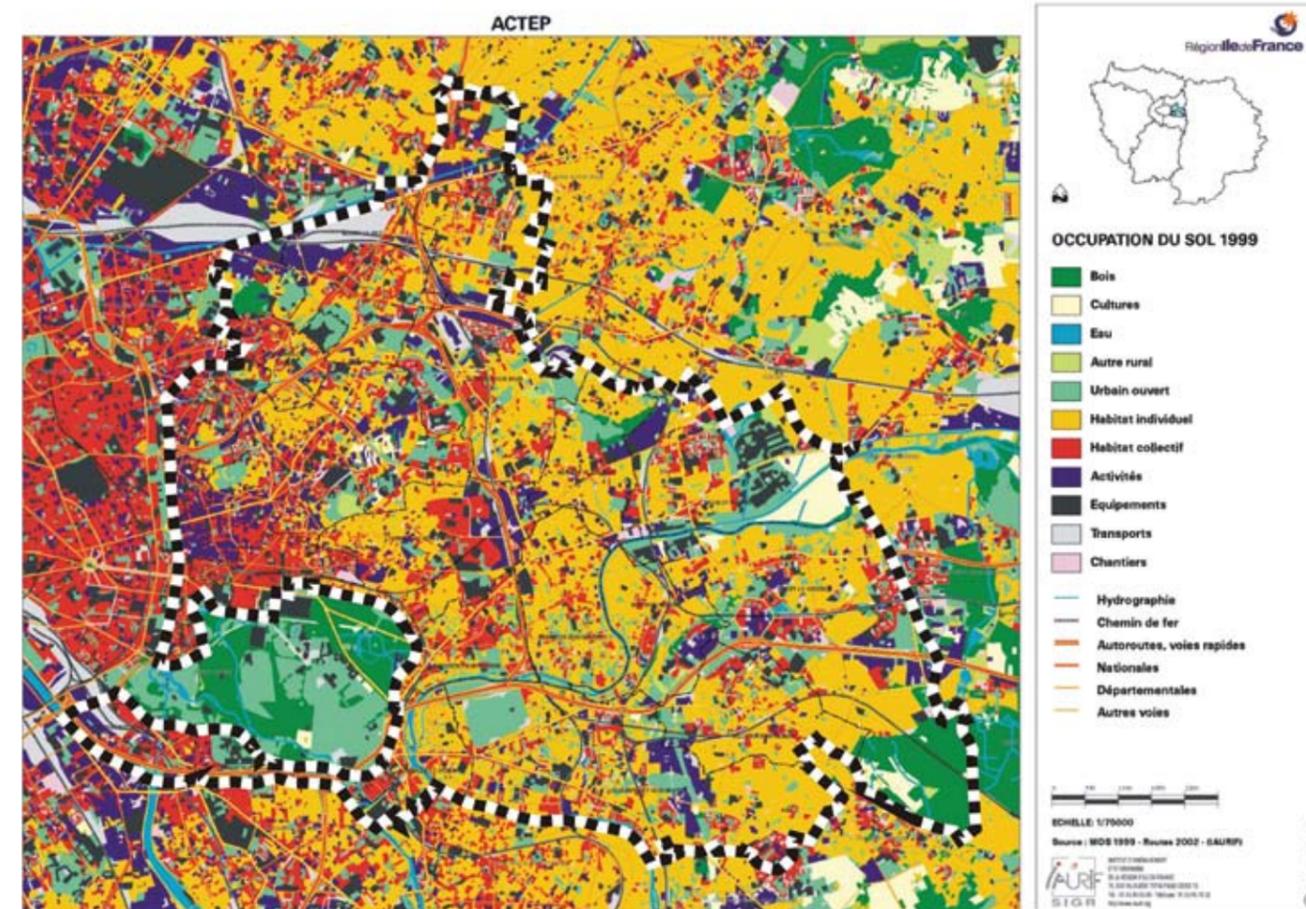
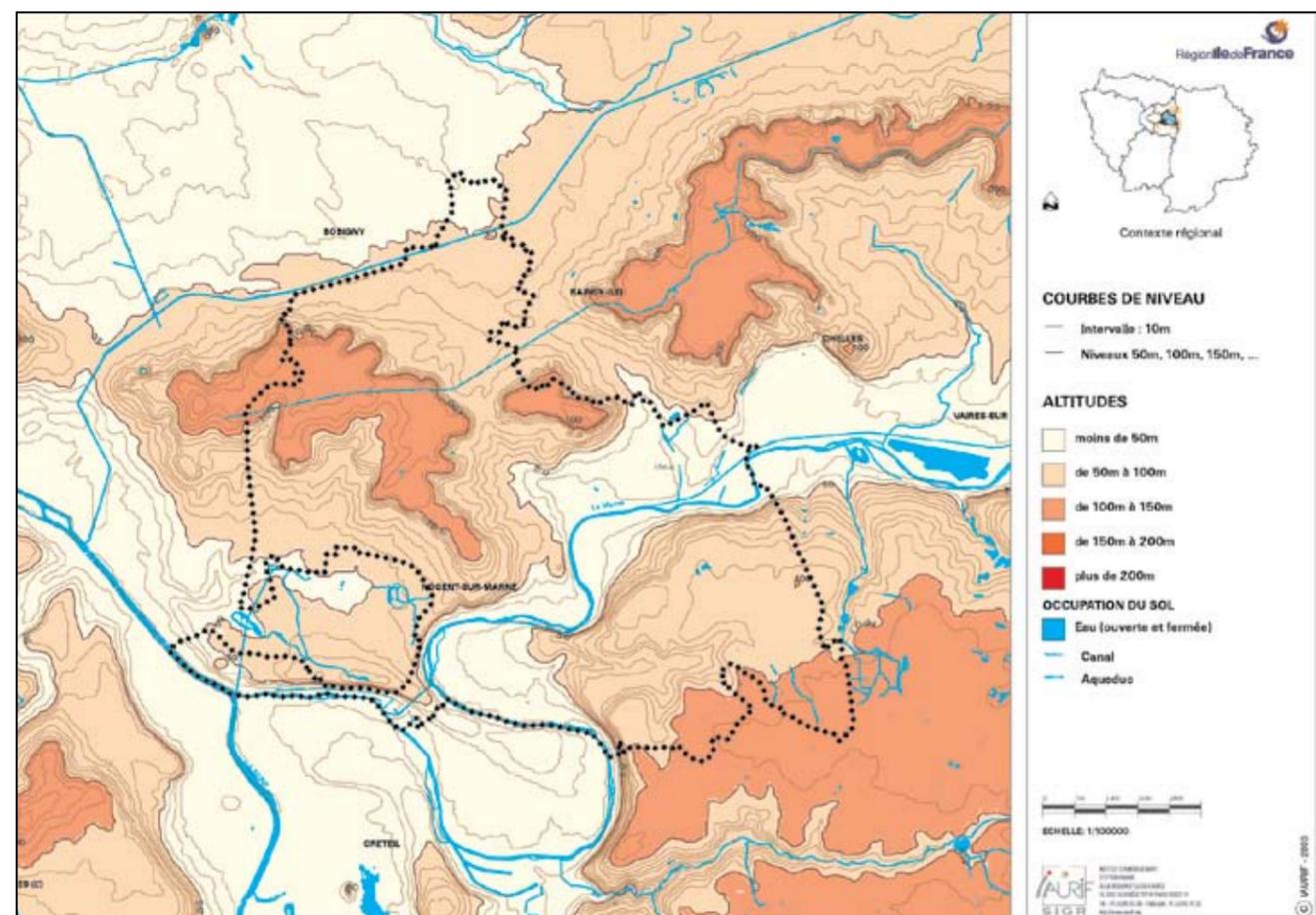
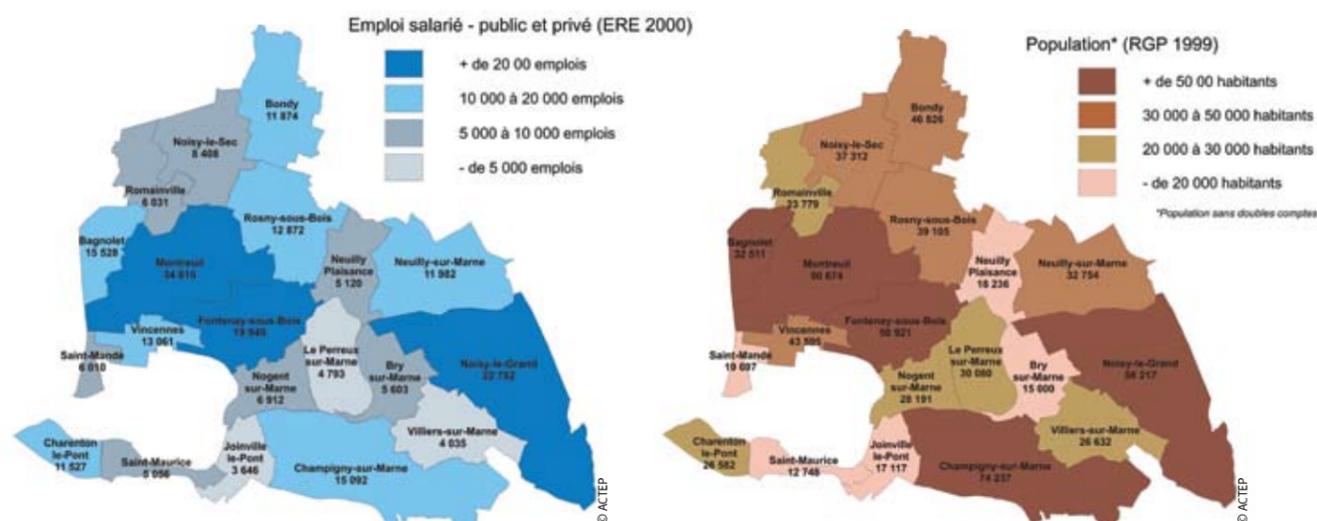
■ Les modalités de contractualisation associant une échelle d'intervention pertinente et une place pour chaque territoire.

■ La structuration d'une action foncière forte dans les domaines du logement et du développement économique.

■ La mise en œuvre de mécanismes de solidarité internes au territoire et à l'échelle régionale (déséquilibres est-ouest).

■ La création, dans le cadre d'une structure de gouvernance régionale, d'outils transparents d'observation dans les domaines économique, de l'emploi, de l'environnement, de la démographie et des transports... accessibles suivant des modalités simples et peu coûteuses pour l'ensemble des collectivités.

ACTEP - Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien - : identité du territoire



Chiffres clés

- **22 collectivités territoriales** : 20 communes et 2 départements : Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis
- 724 214 habitants (RGP 99)
- 8 796 ha – 12km d'ouest en est et du nord au sud
- 14 000 entreprises, dont 94 % de moins de 50 salariés
- 225 000 emplois et 316 000 actifs
- Un parc immobilier tertiaire de plus de 2,2 millions de m²
- 140 000 m² de bureaux neufs prévus à l'horizon 2006
- 30 zones d'activités réparties sur 310 ha
- 2 245 ha d'espaces verts
- 5 lignes de métro, 2 lignes de RER, 17 gares, 41 lignes de bus
- 3 autoroutes
- 97% du territoire desservi par l'ADSL

Identité du territoire

**Association des Collectivités Territoriales
de l'Est Parisien**

48, rue du Général Chanzy

94130 Nogent-sur-Marne

Tél. : 01 45 14 29 90 / Fax : 01 45 14 29 95

actep@actep.fr

www.actep.fr

“La révision du SDRIF, dont la procédure a été officiellement lancée par le Conseil régional le 24 juin 2004, nous donne l’occasion de démontrer la cohérence et la pertinence de notre démarche associée à une envie collective de prendre en main notre avenir.

Si l’insuffisante prise en compte de l’Est parisien dans les SDRIF et Contrat de Plan actuels avait justifié la création de l’ACTEP, nous avons voulu nous positionner comme une force de proposition crédible et efficace. C’est tout l’enjeu de la contribution que nous présentons au nom de l’ACTEP pour modeler le visage de notre territoire lors des prochaines années”.

Les élus de l’ACTEP



Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien